

**N° OJ : 16****Projet d'Arrêté - Conseil du 06/11/2023**

Objet : Culture 2023.- Espace Braem.- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Bruxelles et Le Foyer Laekenois.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001 sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant qu'il importe de définir les axes de la délégation de maîtrise d'ouvrage par une convention entre la Ville de Bruxelles et le Foyer Laekenois afin de procéder aux travaux de rénovation de l'espace Braem.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête:

Article unique : Les termes de la convention entre la Ville et le Foyer Laekenois sont adoptés.

Annexes :

[AE1/ Convention de délégation maîtrise d'ouvrage Fr/Nl \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)